

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 17 mai 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 21 h 45.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
Hélène Pelchat	Guylaine Blais
Éric Blanchette	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Centre multifonctionnel ;
 - 1.1. Système d'alimentation en eau potable ;
 - 1.1.1. Certificat d'autorisation au MDDEP ;
 - 1.1.2. Mandat à une firme de notaires - acte de servitude ;
 - 1.1.3. Autres dépenses ;
 - 1.1.4. Demande de soumissions - travaux de tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines ;
2. Monsieur Luc Royer - offre de règlement en litige ;
3. Recherche en eau ;
 - 3.1. Mandat en ingénierie ;
4. Acquisition d'un camion citerne ;
 - 4.1. Paiement à Maxi Métal inc. ;
 - 4.2. Financement permanent ;
5. Embauche de personnel ;
 - 5.1. Emploi d'été Canada 2011 ;
6. Journal Entre-Nous ;
 - 6.1. Nouveau visuel ;
7. Période de questions ;
8. Clôture et levée de la séance.

1. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

1.1. Système d'alimentation en eau potable

2011-05-186

1.1.1. Certificat d'autorisation au MDDEP

ATTENDU QUE par la résolution 2010-06-200, la municipalité de Saint-Isidore a mandaté PGA Experts inc. à réaliser une étude pour l'approvisionnement en eau potable pour le Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un réseau de distribution d'eau potable et d'un système de traitement ;

ATTENDU QUE par la résolution 2011-04-144, la municipalité a mandaté Jean Leclair, ingénieur et agronome de PGA Experts inc., à signer et expédier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ladite demande de certificat d'autorisation ;

ATTENDU QUE le MDDEP demande des informations supplémentaires afin de compléter l'analyse du dossier ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage à transmettre une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux ont été complétés et sont conformes aux plans, devis et autres documents joints à la demande d'autorisation.

QUE le conseil consente à verser la somme de mille cinq cent quarante-sept dollars (1 547,00 \$) en paiement des frais exigibles pour la délivrance d'une autorisation en vertu de l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines pour les puits PP-2 et PP-3, le cas échéant. S'il s'agit de deux (2) installations de captage distinctes, les frais seront alors doublés.

Adoptée

2011-05-187

1.1.2. Mandat à une firme de notaires - acte de servitude

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a réalisé, en partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, la construction d'un Centre multifonctionnel sur le lot 4 713 049 du cadastre du Québec qu'elle détient comme emphytéote de cette commission scolaire et sur une partie du lot 4 713 050 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 275,6 mètres carrés dont elle est propriétaire ;

ATTENDU QUE la municipalité est aussi propriétaire du lot 4 713 052 du cadastre du Québec situé à proximité du Centre multifonctionnel sur lequel se trouve un puits et des installations de traitement de l'eau potable, et qu'il se trouve aussi un puits d'eau potable sur un lot voisin, soit le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers propriétaire du lot 4 713 048 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore veut avec ces puits implanter un nouveau système d'alimentation en eau potable afin de desservir le Centre multifonctionnel ainsi que les propriétés voisines, soit le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers, les écoles primaires Barabé et Drouin de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, ainsi que l'Église de la Fabrique de la paroisse de Saint-Isidore, propriétaire du lot 3 913 403 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE pour l'obtention du certificat d'autorisation relatif au nouveau système d'alimentation en eau potable auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, certaines particularités doivent être corrigées afin de compléter l'analyse du dossier et que l'établissement d'une servitude de puisage d'eau est notamment requise ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin détient le terrain de l'école Drouin par emphytéose de la municipalité de Saint-Isidore sur une partie du lot 4 713 050 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 149,7 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire détient le terrain de l'école Barabé par emphytéose de la Fabrique de la paroisse de Saint-Isidore sur le lot 3 029 380 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 925,0 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore détient le lot 4 713 049 du cadastre du Québec où se trouve construit en partie le Centre multifonctionnel par emphytéose de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ;

ATTENDU QUE la tenure d'un immeuble par emphytéose requiert le consentement du propriétaire pour l'établissement d'une servitude par l'emphytéote ;

ATTENDU QUE les coûts annuels d'utilisation de ce système d'eau potable seront déterminés entre les propriétaires concernés par entente à être établie ultérieurement lorsque tels coûts seront connus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore, conformément à l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, procède à l'implantation d'un nouveau système d'alimentation en eau potable afin de desservir le Centre multifonctionnel ainsi que les propriétés voisines, soit le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers, les écoles primaires Barabé et Drouin de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, ainsi que l'Église de la Fabrique de la paroisse de Saint-Isidore.

QUE le conseil consente à établir avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers et la Fabrique de la paroisse de Saint-Isidore une servitude de puisage d'eau permettant la création du nouveau système d'alimentation en eau potable sur les lots 4 713 048, 4 713 049, 4 713 050, 4 713 052, 3 913 403 et 3 029 380 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, et notamment l'enfouissement d'une conduite d'eau dans l'assiette de servitude montrée au plan préparé par PGA Experts daté d'octobre 2010.

QUE le conseil consente et s'engage à respecter, à titre de propriétaire du lot 4 713 050 du cadastre du Québec, la servitude consentie par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, à titre d'emphytéote de tel immeuble.

QUE l'établissement de ladite servitude soit consenti à titre gratuit, la municipalité payant les frais et honoraires de l'acte notarié ainsi que ceux d'arpentage, le cas échéant.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation dudit acte de servitude au coût estimé à mille cent trente-neuf dollars et vingt-cinq cents (1 139,25 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document s'y rattachant.

Adoptée

2011-05-188

1.1.3. Autres dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses suivantes relatives au système d'alimentation en eau potable au Centre multifonctionnel :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Modification de la demande d'autorisation au MDDEP <i>Fournisseur : PGA Expert inc.</i>	3 417,75 \$
Analyses d'échantillons d'eau <i>Fournisseur : Laboratoires Environex</i>	1 105,07 \$

Informations supplémentaires à transmettre 2 278,50 \$
au MDDEP relatives à l'étude hydrogéologique
Fournisseur : Envir'eau Puits inc.

Système pour augmentation du temps de 5 810,17 \$
contact du chlore
Fournisseur : Plomberie et chauffage Jérôme Gagné inc.

Adoptée

2011-05-189 **1.1.4. Demande de soumissions - travaux de tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines aux quatre (4) entrepreneurs suivants :

- Compagnie Wilfrid Allen ltée ;
- Les Constructions Edguy inc. ;
- Les Excavations Lafontaine inc. ;
- Métro Excavation inc. ;

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard jeudi le 2 juin 2011, à 10 h 00.

Adoptée

2011-05-190 **2. MONSIEUR LUC ROYER – OFFRE DE RÈGLEMENT EN LITIGE**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Sylvain, Parent, Gobeil et Associés à acheminer au procureur de monsieur Luc Royer, une offre de règlement au montant de cinq cents dollars (500,00 \$), incluant capital, intérêts et frais, en guise d'indemnité et ce, afin de régler les deux (2) dossiers en litige à la Division de la Cour des petites créances, soit la régularisation de l'emprise de chemin à l'intersection du chemin de front de Dalhousie et du rang Saint-Jacques ainsi que la coupe d'arbres.

Adoptée

3. RECHERCHE EN EAU

2011-05-191 **3.1. Mandat en ingénierie**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire concevoir un projet d'alimentation, de traitement et de distribution de l'eau potable dans une partie du secteur urbain ;

ATTENDU QUE certaines étapes doivent être réalisées afin d'obtenir des subventions et un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU QUE Génivar a fait parvenir une offre de services pour la réalisation de l'étape préliminaire dudit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Génivar afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du projet d'alimentation, de traitement et de distribution de l'eau potable dans une partie du secteur urbain, au coût estimé à vingt-quatre mille neuf cent quarante-neuf dollars et cinquante-sept cents (24 949,57 \$), taxes incluses, et ce, telle la proposition soumise le 13 mai 2011.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

4. ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE

2011-05-192 4.1. Paiement à Maxi Métal inc.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à Maxi Métal inc. un montant total de deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-six cents (290 298,86 \$), incluant les taxes, pour l'acquisition du camion citerne et ce, telles les conditions stipulées dans le contrat signé par les parties.

Adoptée

2011-05-193 4.2. Financement permanent

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt no 214-2010 a pour objet l'acquisition d'un camion citerne ;

ATTENDU QUE les procédures de financement permanent dudit règlement sont prévues pour la séance du 5 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE le montant à financer du règlement d'emprunt est de deux cent soixante mille dollars (260 000,00 \$) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder au financement permanent de gré à gré en respectant les procédures légales déterminées par les ministères concernés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore informe le ministère des Finances que le financement permanent du règlement no 214-2010 au montant de deux cent soixante mille dollars (260 000,00 \$) sera négocié de gré à gré localement auprès des caisses populaires Desjardins du territoire.

QUE les conditions de financement seront adoptées à la séance du 5 juillet 2011 et le billet sera daté du 12 juillet 2011.

Adoptée

2011-05-194

5. EMBAUCHE DE PERSONNEL

5.1. Emploi d'été Canada 2011

ATTENDU QUE par la résolution no 2011-02-52, la municipalité de Saint-Isidore a convenu de participer au programme Emplois d'été Canada 2011 et a accepté d'embaucher trois (3) étudiants dans les secteurs administration, loisirs et voirie et ce, après approbation de subvention salariale ;

ATTENDU QUE la demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2011 a été approuvée pour l'engagement d'un (1) étudiant ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs candidatures pour l'un ou l'autre des postes, mais doit observer certains critères pour l'embauche de l'étudiant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services de monsieur Étienne Laflamme, à titre de préposé aux travaux municipaux et en génie civil, au taux de 12,00 \$/heure, pour une durée d'environ douze (12) semaines et ce, selon les modalités stipulées à l'entente établie par le gouvernement du Canada.

QUE le conseil retienne également les services madame Virginie Larochelle, à titre de préposée en secrétariat et en comptabilité, au taux de 12,00 \$/heure, pour une durée d'environ douze (12) semaines et ce, selon les modalités en vigueur à la municipalité.

Adoptée

6. JOURNAL ENTRE-NOUS

2011-05-195

6.1. Nouveau visuel

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions pour un nouveau visuel du journal Entre-Nous ;

ATTENDU QUE les propositions suivantes, incluant recherche, conception et réalisation graphique du visuel de la maquette, ont été reçues :

	Gabrielle Larose	Martine Pépin	Imprimerie Bo-Modèle inc.
Nouveau visuel	320,00 \$ / 1 fois 0,00 \$ si non retenu	750,00 \$ / 1 fois 112,50 \$ si non retenu	300,00 \$ / 1 fois 0,00 \$ si non retenu
Mise en page	250,00 \$ / mois	incluse avec l'impression	incluse avec l'impression

ATTENDU QUE lesdites propositions contiennent différentes options concernant les couleurs, la finition sans bordure et autres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Imprimerie Bô-Modèle inc. relative au nouveau concept du journal Entre-Nous à compter de septembre 2011, au coût de trois cent quarante-et-un dollars et soixante-dix-sept cents (341,77 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil maintienne l'actuelle entente avec Imprimerie Bô-Modèle inc. et verse un montant additionnel de cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-neuf cents (170,89 \$) par mois pour l'impression bonifiée, incluant les taxes et une publicité d'une valeur estimée de quarante-et-un dollars (41,00 \$).

QUE le conseil défraie la somme de cent douze dollars et cinquante cents (112,50 \$), représentant quinze pour cent (15%) du montant total pour le travail effectué par madame Martine Pépin.

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2011-05-196

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 H 35.

Adopté ce _____ 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
